



Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, 24 juin 2026

A I D E - M E M O I R E
des conditions d'admission détaillées au poste de
chef de projets (m/f)
régime du salarié, avec possibilité de fonctionnarisation

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du Service Eaux, **un chef de projets (m/f)**, dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de travail à durée indéterminée et rémunéré par analogie au « groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique » de l'employé communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un « **Bachelor** » en **génie civil, mécanique, électrotechnique** ou similaire.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des titres de formation prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

b) Missions et tâches :

Missions :

Elaboration de projets de construction dans le domaine des installations techniques (réseau, stations, etc.) couvrant les volets études, soumissions, suivi technique et financier lors de l'exécution ainsi que de la documentation.

Tâches principales :

- collecter des données et informations nécessaires à l'établissement du projet ;
- réaliser des plans et des schémas de pose ;
- superviser, contrôler et assister dans le cadre des études ;

- préparer les dossiers de soumission ;
- établir des bordereaux de soumission ;
- procéder à des demandes d'autorisations ;
- contrôler des métrés, la facturation et les décomptes ;
- procéder à la surveillance des chantiers durant la phase de construction ;
- effectuer une gestion administrative de base liée à la réalisation des projets ;
- documenter et archiver les projets ;
- faire le suivi avec les autres départements, services internes ainsi que les prestataires externes ;
- commander du matériel auprès du magasin ;
- rédiger des avis.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Max Biell, chef du Service Eaux, au numéro d'appel 4796 – 4345.

c) Profil :

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit :

- avoir de bonnes facultés de suivi des projets ;
- être doté des compétences sociales suivantes :
 - Bonne faculté à travailler en équipe ;
 - Bonne faculté d'information et de communication ;
 - Rigueur, bon esprit d'organisation et de coordination ;
 - Autonomie et sens des responsabilités ;
 - Capacité de motivation et de leadership ;
 - Aisance au niveau des relations interpersonnelles ;
 - Capacité à détecter et à résoudre des problèmes ;
 - Capacité d'agir en tant que médiateur et facilitateur ;
 - Esprit créatif, pragmatique et analytique.

d) Pièces à joindre :

- 1) lettre de motivation (**veuillez l'adresser au collège des bourgmestre et échevins et indiquer la référence suivante : 578-A2-Eaux**) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage ;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 6) extrait récent du casier judiciaire ([Bulletin N°3](#)) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) copie de l'inscription au registre des diplômes prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, 20, Montée de la Pétrusse, Luxembourg) ;
- 9) photo passeport récente ;
- 10) **le cas échéant, une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité dans le groupe d'indemnité A2 sous-groupe scientifique et technique ;**
- 11) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de

la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu).

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à **envoyer par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 17 juillet 2026** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

e) Modalités de recrutement :

Le recrutement se fera **sur base des dossiers de candidatures et d'entretien(s)**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de travail à durée indéterminée, avec une période d'essai de 12 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

Si le/la candidat(e) veut poursuivre la voie de fonctionnarisation, il/elle devra passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service : 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité, prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2026 est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

f) Rémunération :

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « A2 », sous-groupe scientifique et technique tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité A2 comprend les grades 10 à 13. Au niveau général, les avancements aux grades 11 et 12 se font après respectivement 4 et 7 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend le grade 13 et l'avancement à ce grade intervient, sous réserve que toutes les conditions légales et réglementaires soient remplies, après 20 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 266 points indiciaires, soit 6.667,88 € brut pendant la première année. Pendant la deuxième année de service, il/elle bénéficie d'une indemnité de 278 points indiciaires, soit 6.968,69 € brut, au nombre-indice actuel de 992,24.

Le(a) salarié(e) qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires, à savoir 726,95 € brut.

Le(a) salarié(e) bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal, d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.
